

Image not found or type unknown



Droit d usage et d habitation

Par **Beldid**, le **29/09/2015** à **21:53**

Bonjour

Ma mère vit actuellement dans sa villa où elle vient de donner l'indivision à mon premier frère . Ne pouvant plus annuler cette donation et s apercevant de son erreur, Ma mère souhaite donner la jouissance de son bien immobilier à moi même et mon 3 ème frères .

Peut elle en donnant; l'usufruit ou le droit d usage d habitation à son décès ,nous pouvons mon frère et moi profiter de la jouissance de ce bien sans avoir de soucis avec mon premier frère qui a cette indivision .

Merci de votre réponse

Par **janus2fr**, le **30/09/2015** à **07:46**

[citation]où elle vient de donner l'indivision à mon premier frère[/citation]

Bonjour,

Vous pourriez préciser SVP ? Qu'entendez vous par "donner l'indivision" ?